

COMPOSITION DES COMMISSIONS DE RECRUTEMENT
UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement
Année universitaire 2023-2024

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, et notamment l'article L.612-6 et D. 612-36-2 ;
VU la Loi n° 2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat ;
VU les délibérations du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 18 décembre 2023 et du 23 janvier 2024 relative aux capacités d'accueil, aux modalités de candidatures et aux critères d'examen pour l'entrée en Master 1 à la rentrée 2024 ;

ARRETE

Article 1 :

La Commission de recrutement pour l'accès à la **première année du Master 1 Mention Biologie Santé (BS) - rentrée 2024 - parcours Interactions immunitaires et ingénierie cellulaire (I3C) :**

Président/e : HERMETET François, responsable du M1 I3C, maître de conférences (MCF)

Membres :

- BESSON-BARD Angélique, co-responsable M1 SCM, maître de conférences
- BOUHIDEL Karim, maître de conférences
- CHALMIN Fanny, chercheur
- DUBREZ Laurence, responsable M2 SCM, chercheur
- GUIDEZ Fabien, chercheur
- JACQUIN Elise, maître de conférences
- MIRJOLET Céline, chercheur
- PAUL Catherine, professeur
- POINSSOT Benoit , professeur
- RIALLAND Mickaël, maître de conférences
- THOMAS Charles , maître de conférences
- VEGRAN Frédérique, chercheur

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et le/la Responsable Administratif/ve sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans l'enceinte de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement et sur le site internet de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, *le 2 avril 2024*

Le Directeur de l'UFR des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement,



Bruno FAIVRE.